

Documents administratifs pour la prise en charge des consultants externes du laboratoire

Vous devez faire des examens au laboratoire du centre hospitalier d'Annecy. Pour faciliter votre venue et votre prise en charge, vous trouverez sur cette plaquette les documents indispensables à fournir lors de la constitution de votre dossier.

Ordonnance médicale

Accompagnée le cas échéant par une attestation de consultation et/ou une feuille de consentement

PRESCRIPTEUR <i>Nom, Prénom</i> <i>Adresse</i> <i>N° ADELI ou RPPS</i>	PATIENT <i>Nom, Prénom</i> <i>Date de naissance</i> Date de prescription
LIBELLE DES EXAMENS <i>Et renseignements cliniques pertinents</i> <i>(Consulter le manuel de prélèvement du CHRA)</i>	
Signature prescripteur	

Éléments réglementaires à faire figurer sur l'ordonnance

Document concernant les mineurs

Autorisation parentale (manuel de prélèvement) pour les mineurs non accompagnés et ne provenant pas du Centre de Planification et d'Education Familiale

Documents de prise en charge financière

- Carte vitale ET
- Carte mutuelle

Selon votre situation :

- Attestation d'accident de travail
- Divers organismes :
 - Hôpitaux, cliniques,
 - Conseil général, PMI,
 - Soins d'urgences...



Documents justifiant votre identité

Un des documents suivant :

- Carte d'identité
- Passeport
- Carte de séjour
- Carte de résident
- Livret de famille
- Extrait acte de naissance
- Extrait jugement divorce
- Votre adresse

